

E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) - Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

# LES ANNONCES Landaises

## ABONNEMENT

### PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC     1 AN = 50 € TTC     2 ANS = 79 € TTC

### WEB

6 MOIS = 18 € TTC     1 AN = 29 € TTC     2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU

Par délibération du 20 octobre 2023 n° 55-2023 DEL, le conseil municipal de Bias a approuvé la modification simplifiée n° 1 de son PLU.

Cette délibération et le dossier de modification simplifiée correspondant sont tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'en préfecture des Landes.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune.

L23AL05602

## GRAND DAX AGGLOMÉRATION

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX DÉCLARATION DE PROJET N° 3 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)

La déclaration de projet n° 3 du PLUi-H, prescrite par arrêté du Président en date du 1<sup>er</sup> février 2023, modifiée par arrêté du Président en date du 31 juillet, doit permettre le projet de construction d'un nouvel EPHAD sur le site du Lanot à Dax, construction d'intérêt général sur un secteur situé en zone A n'autorisant pas ce type de construction.

Au terme de l'enquête publique et après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, le Conseil communautaire du Grand Dax pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 3 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 29 août 2023, Madame Valérie BEDERE en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et, Madame Christine BARROSO, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête publique se déroulera du **samedi 18 novembre au lundi 18 décembre 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

La commissaire enquêtrice sera présente au siège du Grand Dax et en mairie de Dax pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

**Mairie de Dax : Samedi 18 novembre 2023 de 9h à 12h - Mercredi 29 novembre 2023 de 14h 30 à 17h.**

**Grand Dax : Lundi 18 décembre 2023 de 14h 30 à 17h 30.**

Le dossier d'enquête publique et le registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Dax Hôtel de Ville, Rue St-Pierre 40100 Dax, (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h). Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Grand Dax et en mairie de Dax.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : <https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/amenagement-urbanisme/le-plui-h/plui-h-declaration-de-projet-n3/>

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUi-H, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et le règlement graphique de la commune de Dax.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n° 3, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax», ou à Dax «Mairie de Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n°3, Hôtel de Ville Rue St-Pierre 40100 Dax», ou par courriel envoyé à [enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr](mailto:enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr). Cette adresse courriel sera effective du samedi 18 novembre 9h au lundi 18 décembre à 17 h 30, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 30, ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Dax pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L23AL05064

[WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM](http://WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM)